



Genève, le 8 novembre 2022
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse

Genève améliore son taux de jeunes diplômés du secondaire II

Selon une enquête de l'Office fédéral de la statistique (OFS), le taux de première certification des Genevois à l'issue du secondaire II progresse significativement. En 2015, Genève affichait le plus bas taux de première certification en Suisse. Aujourd'hui, notre canton se place en deuxième position des cantons romands.

Cette évolution positive est le fruit de la politique de soutien et de lutte contre le décrochage scolaire mise en place depuis plusieurs années par le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), via des actions diverses visant, d'une part, à réduire le décrochage et favoriser le retour en formation et, d'autre part, à soutenir les élèves dès le début de la scolarité. Ce résultat est d'autant plus remarquable que les spécificités du canton de Genève ne facilitent pas un taux de certification élevé: présence d'une importante population étrangère et précarisée, marché du travail très tertiairisé et forte concurrence sur le marché des places d'apprentissage.

Permettre à un maximum de jeunes d'obtenir une certification du secondaire II est l'un des objectifs du Conseil d'Etat. "Un jeune, un diplôme, un avenir. L'obtention d'un titre du secondaire II constitue une condition minimale pour espérer une insertion professionnelle de qualité", rappelle Madame Emery-Torracinta, conseillère d'Etat chargée du DIP. "En effet, une personne sans certification a quatre fois plus de risques de connaître le chômage."

Jusqu'en 2018, près d'un millier de jeunes interrompaient chaque année leur formation, dont environ 550 mineurs. Avec l'entrée en vigueur en 2018 de la norme constitutionnelle FO18 (formation obligatoire jusqu'à 18 ans), le décrochage scolaire des mineurs a quasiment disparu. Une large palette de mesures existe désormais pour accompagner les jeunes autour du renforcement de trois piliers: meilleur suivi avec création d'un service dédié au secondaire II, nouvelles offres de formations pré-qualifiantes et évolution de CAP Formations, créé en 2013. Le développement de ce dispositif a largement contribué à lutter contre le décrochage scolaire et à augmenter le nombre de jeunes diplômés.

Le DIP a également développé un meilleur accompagnement des élèves dès l'école obligatoire, notamment en renforçant les mesures de soutien pour les élèves en difficulté, le réseau d'enseignement prioritaire (REP) et le dispositif d'assistance à l'intégration scolaire (AIS).

Ainsi, en quelques années et malgré un contexte particulier peu favorable, l'école genevoise a réussi à augmenter fortement le taux de première certification obtenu à l'issue du secondaire II. Cette évolution positive n'est pas due au hasard: elle est le fruit d'une politique

volontariste agissant tout au long du système scolaire pour favoriser la réussite de tous les élèves et lutter contre le décrochage scolaire.

Liens utiles:

- Support de présentation de la conférence de presse
- Le décrochage au secondaire II et le pré-qualifiant: indicateurs et rapport du service de la recherche en éducation (SRED)
- Taux de première certification du degré secondaire II et taux de maturités (OFS)

Pour tout complément d'information: M. Pierre-Antoine Preti, secrétaire général adjoint chargé de la communication, DIP, pierre-antoine.preti@etat.ge.ch, T. 022 546 69 68 ou 079 754 25 90.